

École élémentaire Publique Olivet
Procès verbal CONSEIL D'ÉCOLE
du Mardi 3 novembre 2020

Personnes présentes à la visioconférence :

Représentants de parents d'élèves élus au Conseil d'école : Mmes BERNARD Lyse, CHATTON Céline, DENETRE Carole, HAGNERÉ Aurore, MARTINEZ COLLADO Maria, QUINTARD Emilie, Mrs JOUILLE Florent, FAIVRE Romain

Les élus : Mme GAUTHIER Annabelle, adjointe mairie de Salins les Bains, M. RIGAUD Hervé, maire de Chilly sur Salins, M. MONTEVECCHIO Patrick, maire de Saint-Thiébaud,

Mr GOBILLARD Joachim, directeur Centre de loisirs Léo Lagrange

Mme SEINGRY Charlène, CCAS Salins les Bains

Ecole : Mmes CONTINI Céline, LAVOCAT Dominique, PRIMAS Pascale, enseignantes, M. FEUVRIER Stéphane, enseignant remplaçant, M. GUINCHARD Laurent, enseignant spécialisé

Personnes excusées : Mr. PILLOIX, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Mme FASSI-FEHRI Nadia, psychologue scolaire, Françoise Cètre, DDEN, Mme TRIPARD Odile, adjointe Mairie de Bracon, Mr CRETIN Emmanuel, Maire de Nans-sous-Sainte-Anne, M. LAUBIER, Maire de Pont d'Héry, M. BOUVERERT François, Maire d'Ivory, Mr BRUNET Bernard, maire de La Chapelle sur Furieuse, Mme SEDEL Evelyne DDEN

Secrétaire de séance : Mme LAVOCAT

1) Résultat des élections des représentants de parents d'élèves

80 votants pour 131 inscrits, soit un taux de participation de 31.07%. Ont été élus : 4 titulaires, DENETRE Carole, FAIVRE Romain, MARTINEZ COLLADO Maria, QUINTARD Emilie, 4 suppléants, BERNARD Lyse, CHATTON Céline, JOUILLE Florent, HAGNERE Aurore. Tous les sièges ont été pourvus.

Le vote s'est tenu uniquement par correspondance.

2) Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 30/06/20

Le PV du conseil d'école du 20/06/2020 est adopté.

3) Attributions du conseil d'école et rôle du DDEN

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur: les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement; l'utilisation des moyens alloués à l'école; les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés; les activités périscolaires; la restauration scolaire; l'hygiène scolaire; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ; sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège ; est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ; l'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée. Le conseil d'école établit son règlement intérieur.

La fonction de DDEN, créée en 1833 sous le ministère Guizot, a été précisée et élargie par le Décret du 10 janvier 1986. En relation étroite avec les autorités académiques et les collectivités en charge de

l'éducation, le DDEN effectue des visites au sein des écoles et communique tout renseignement utile à l'action éducative obtenu à cette occasion.

Ces visites portent notamment sur l'état des lieux, la sécurité, la salubrité, la fréquentation, l'hygiène. La fonction s'étend à tout ce qui concourt à la vie scolaire en particulier les transports, les restaurants scolaires, les bibliothèques. Dans sa fonction, il ne formule pas d'appréciation sur les méthodes ni sur l'organisation pédagogique de l'école, les exercices de la classe peuvent toutefois continuer en sa présence. Au près des parents d'élèves, des enseignants, de la municipalité, des membres du conseil d'école, le DDEN peut jouer le rôle d'un tiers pour : exercer une mission d'incitation et de coordination ; faciliter les relations entre les différents partenaires de l'action éducative.

Le DDEN est membre de droit du conseil d'école avec voix délibérative.

Pour être plus efficaces, les DDEN se regroupent en délégations locales rassemblées en Unions départementales au sein d'une Fédération nationale. Ces structures leur permettent de réfléchir ensemble, d'être reconnus et de participer ainsi aux côtés de tous les partenaires de l'école : parents, enseignants, municipalités, conseil départemental... à la valorisation de l'école et de ses principes. Une des actions les plus connues conduites par l'union des DDEN est le concours des « *Écoles Fleuries par et pour l'Enfant* ». D'autres actions sont menées : des enquêtes locales, départementales, nationales (par exemple sur la gratuité à l'école, la restauration et la santé scolaires...) dont les résultats sont transmis aux autorités et instances compétentes. Le DDEN peut exercer toute profession (sauf enseignant d'école en activité) ou être retraité. Il est nommé pour quatre ans par l'Inspecteur d'Académie - Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN), après accord du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale). C'est une fonction officielle bénévole. Les délégués départementaux de l'Éducation nationale représentent une autorité morale, une expérience, un conseil. Mme Sedel a effectué sa traditionnelle visite le 16 octobre et a établi un rapport portant sur la structure de l'école, les effectifs, les demandes de travaux et les travaux réalisés, sur l'ambiance de l'école.

4) **Composition de l'équipe pédagogique et effectifs des classes**

L'équipe pédagogique est composée de 5 enseignantes (Mme Contini, enseignante classe de CP/CE1 et directrice remplacée le mardi par Mme BOUDEHANE, Mme Maillard enseignante classe de CE1/CE2 actuellement remplacée par M. FEUVRIER, Mme Primas enseignante en classe de CE2/CM1 et Mme Lavocat enseignante en classe de CM1/CM2), d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH, M. Michaud en classe de CP/CE1 et CE1/CE2, CM1/CM2) et des membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (Mme FASSI FEHRI, psychologue scolaire et M. Guinchard, enseignant spécialisé).

M. Guinchard intervient dans les classes du cycle 2 et prend en charge 11 élèves chaque jeudi et vendredi durant 45 minutes, sur la lecture, le passage à l'écrit et l'apprentissage de la langue.

81 élèves sont inscrits à l'école à ce jour.

CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2
13 CP 4 CE1	14 CE1 6 CE2	11 CE2 10 CM1	4 CM1 19 CM2

Les effectifs sont en baisse, il y a eu 24 départs dont 20 en sixième

Prévision rentrée 2020-2021 : 77 élèves (15 entrées et 19 départs)

5) **Projet d'école et projets de classes.**

Le projet d'école 2018-2021 a 3 axes prioritaires : Mettre le numérique au service de la communication pour améliorer le langage oral et écrit, mettre en œuvre des pratiques communes, travailler des compétences du socle commun et favoriser la liaison inter cycles autour d'un projet commun. L'école avait fait part de son souhait à ce que la collectivité prenne en charge l'abonnement à l'ENT éclat, malheureusement malgré une réponse favorable, l'adhésion n'a pas été faite dans les temps et n'a pu se mettre en place dès la rentrée. L'équipe pédagogique souhaite que l'adhésion se fasse dès que possible. Mme Seingry précise que l'adhésion devrait se faire en janvier.

APC : (Activités Pédagogiques Complémentaires) 36 heures réparties sur l'année, le mardi de 16h30 à 17h30. Les enseignantes prennent en charge des groupes d'élèves. Des groupes de besoin sont constitués en fonction des évaluations diagnostiques faites en classe. Il s'agit de proposer aux élèves les APC et leur proposer des activités liées à la maîtrise du langage et de la lecture. Sur la première période 16 élèves ont été pris en charge et sur cette période, 14 en bénéficient. Chaque enseignant constitue un groupe entre 4 et 6 élèves.

Sorties pédagogiques : Les classes de CP/CE1 et CM1/CM2 se sont rendus début octobre, dans le cadre de la semaine de la science à la maison Pasteur à Arbois. Après une visite de la maison natale, les élèves ont pu bénéficier d'un atelier « prévention des maladies » les élèves manipuleront et comprendront l'importance du lavage des mains, ce geste simple mais indispensable pour les plus

jeunes et les plus grand un atelier « Epidémies » Lors de cet atelier, les élèves comprennent, en manipulant, que le mode de propagation de certains virus ou bactéries est invisible et rapide. Un travail d'équipe a permis de mettre en œuvre une réflexion pour identifier le porteur initial.

Les 2 classes de cycle 3 ont bénéficié d'une intervention sur le compostage de la part du SYDOM durant une demi-journée les 13 et 15 octobre. Le CPIE est intervenu dans les classes de Mmes Primas et Lavocat pour sensibiliser les élèves sur le compostage. Un lombricomposteur sera installé prochainement à l'école. Une autre intervention est programmée également sur le thème du climat pour la classe de CM1/CM2.

Une intervention sur le tri des déchets est prévue pour les classes de CP/CE1 CE1/CE2 prochainement. Les élèves de CP/CE1 ont réalisé des plantations dans les bacs déposés par la comcom dans la cour de l'école.

Les classes vont accentuer leur travail cette année autour du développement durable. Le projet de l'équipe pédagogique est de labelliser l'école E3D : : La démarche E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable), c'est lorsque qu'un établissement (école, collège, lycée) s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés. L'équipe pédagogique demande à la collectivité de quelle manière pourrait-elle s'impliquer dans cette démarche. Mme Gauthier encourage cette initiative et va soumettre les équipes municipales dans cette démarche en prévoyant des temps de rencontre commune.

M. Gobillard fait part de la participation du périscolaire au programme Carbone Scol'ERE.

Dans le cadre des journées du patrimoine et en partenariat avec l'office du tourisme, les CE2/CM1 et CM1/CM2 ont participé à un rallye photo au centre-ville de Salins les 8 et 9 octobre. Mme Denêtre est remerciée pour sa participation ainsi que les parents accompagnateurs

Côté sportif, les classes ont pu bénéficier de 2 séances de volley, les CE2/CM1 et CM1/CM2 ont débuté un cycle tennis qui s'est arrêté avec le confinement et les 4 classes reportent un cycle basket qui devait débiter ces prochaines semaines. Ces interventions se font en partenariat avec les clubs locaux qui mettent à disposition gratuitement des enseignants diplômés de leur discipline. L'enseignant reste maître de sa classe durant ces séances. Les séances de sport se poursuivent en respectant le protocole : distanciation de 2 mètres entre élèves en l'absence de port du masque.

Projet Classe de mer : Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont pour projet de se rendre à Quiberon du 30 mai au 5 juin 2021. Même si ce projet est encore incertain pour l'instant, les familles se sont prononcées favorablement quant à la décision de laisser partir leur enfant si cela est possible. L'école souhaite que les communes puissent reconduire leur accompagnement financier. Un acompte sera demandé aux familles avant les prochaines vacances.

A ce jour, tous les déplacements en bus sont interdits pour les élèves scolarisés dans le Jura. Seuls les déplacements à pied sont autorisés.

6) **Règlement intérieur** : le règlement a été transmis avec l'invitation au conseil d'école, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

7) **Sécurité dans l'école et Plan de Prévention de Mise en Sûreté** :

Trois exercices d'évacuation doivent être réalisés au cours d'une année scolaire. Un premier a eu lieu le 15/10/20, 79 élèves étaient présents. On ne note pas de problème particulier. Un exercice d'évacuation sera prévu au cours des 2° et 3° trimestres. Le registre de sécurité recense les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité et collecte les rapports de visite

Les rapports de contrôles et de vérifications techniques des installations techniques doivent être transmis à la directrice. A ce jour, ils ont été effectués et transmis sauf le dossier technique amiante ainsi que le rapport de vérification des équipements de loisirs. Mme Gauthier prend en considération cette demande.

Plan de Prévention et de Mise en Sûreté : Le PPMS est un document propre à chaque école, qui doit lui permettre d'être prête à mettre en place les directives des autorités et à faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

Le risque majeur est un événement qui peut être d'origine naturelle (inondation, tempête, séisme...) ou d'origine technologique (nuage toxique) ou d'origine humaine. 4 risques majeurs sont susceptibles de menacer l'école : le risque sismique, un risque imprévisible (tempête, orage violent), risque de transport de matières dangereuses et un risque attentat/intrusion. Le PPMS prévoit 2 lieux de mise en sûreté : les classes 1 et 2 (CP/CE1 et CE1/CE2) et la BCD. Chaque enseignant et personnel a un rôle dans la mise en place de ce PPMS (veiller au bon déroulement des opérations de regroupement, accueillir les secours, contrôler l'accès à l'école, couper les circuits si nécessaire, gérer l'attente des élèves, écouter la

radio). Face à un risque majeur, il est demandé aux familles de ne pas aller au devant du danger, de ne pas aller chercher leur enfant à l'école pour ne pas s'exposer et exposer l'enfant, de ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux, d'écouter la radio. La directrice ou un responsable déclenche l'alerte interne à l'aide du dispositif installé dans l'école. Le son de l'alarme est différent selon le risque. Des exercices seront programmés durant cette année scolaire. Un exercice académique se déroulera en décembre.

8) Occupation des locaux et utilisation :

Hors temps scolaire, des associations occupent de manière ponctuelle certaines salles pour organiser des réunions. La mairie donne son autorisation pour l'utilisation des salles hors temps scolaire (réunions USEP et autres). Actuellement, en raison de la crise sanitaire aucune réunion ne se déroule en présentiel.

9) Association EC'Olivet :

L'association a tenu son AG le 15 octobre. Les dépenses pour l'année scolaire 2019/2020 se sont élevées à 14454.07€ et les recettes à 15589.91€ ce qui fait apparaître un excédent de 1135.84€. A ce jour le solde de l'association s'élève à 5938.45€. Les cotisations volontaires des familles sont de 20 € par enfant. La vente de pommes de terre a permis de dégager un bénéfice de 940€ (760€ pour la vente de septembre 2020) et le jus de pomme 372€. La classe de mer et les sorties pédagogiques sont les principales dépenses réalisées par l'association et n'ont pas eu lieu du fait du contexte sanitaire.

10) Calendrier scolaire : le calendrier scolaire a été transmis aux familles dans la note de rentrée, il est consultable sur le site education.gouv.fr. Le vendredi 14 mai, pont de l'Ascension, est vaqué.

11) Questions et informations diverses.

Un stage de réussite a eu lieu la dernière semaine de vacances d'été sur le site du collège pour 5 CM2 et à l'école pour 6 CP. Durant 5 matinées, le travail ciblait plusieurs objectifs dont réviser les notions de français et mathématiques et rencontrer et échanger avec le personnel du collège pour les futurs 6°. Parallèlement dans le cadre des vacances apprenantes, le centre de loisirs a organisé un mini camp à Mesnay 4 élèves de l'école y ont participé

Les réunions de rentrée avec les parents se sont organisées en septembre. A la suite des évaluations nationales, des rencontres individuelles ont eu lieu pour les familles des CP et CE1.

Retour école au 2 novembre : le protocole sanitaire du 29/10/20 a obligé une réorganisation de l'accueil des élèves. Cela n'a pas posé de difficultés à l'équipe pédagogique puisque le schéma d'organisation établi en mai a été repris afin de limiter le brassage des groupes. La directrice tient à remercier la municipalité d'avoir doté l'école de 100 masques pédiatriques afin de pouvoir fournir ponctuellement un masque lorsque celui casse ou qu'il y ait un oubli de 2^{ème} masque pour l'après-midi. L'école distribue en moyenne 5 masques par jour aux élèves. Les parents se sont tous mobilisés pour que la rentrée de leur enfant se fasse masquée, merci à eux. A ce jour 4 élèves sont en éviction scolaire car cas contact. Mme Quintard évoque les désagréments du port du masque que certains parents ont pu faire remarquer sur les réseaux sociaux. Mme Contini souligne qu'il faut se rendre à l'évidence que le virus circule sur notre territoire et qu'il est important de respecter les gestes barrière même pour les plus jeunes afin de protéger les personnes à risque.

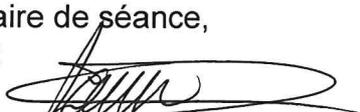
Une rencontre prochaine aura lieu avec Mme Gauthier afin de faire part des besoins en matériel de l'école. Ils sont sensiblement identiques à l'an passé puisque le budget n'a pas permis de répondre à tous les besoins : matériel informatique, mobilier.

Un nouveau tableau a été installé durant les congés d'été dans la classe de CP/CE1, merci à la collectivité pour cet achat en attendant que les autres classes en soient équipées.

Il est indispensable à ce jour d'équiper l'école d'un standard téléphonique pour plusieurs raisons : il n'y a plus qu'un combiné qui fonctionne sur les 2 et les appels ne peuvent se faire que sur une partie du bâtiment faute de réseau. Il est compliqué de pouvoir effectuer des appels vers l'extérieur si ce n'est avec son propre téléphone. Les personnels sont obligés de se transmettre le combiné ce qui engendre des risques de contamination ainsi que des déplacements de personnes. Mme Gauthier assure qu'une réflexion est en cours pour résoudre ce problème. La mairie a demandé à l'équipe pédagogique de transmettre ses besoins en équipement

La visioconférence se termine à 19h30. Le prochain conseil d'école est fixé au 9 mars, cette date peut changer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La secrétaire de séance,
D.Lavocat



La présidente du Conseil,
C.Contini

